

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 327-CA-4896

concernant une entente avec la Ville de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les échanges entrepris par l'UQO avec la Ville de Gatineau, il y a trois (3) ans, en vue d'établir les bases d'un partenariat pour le bénéfice mutuel de l'Université et de la Ville;

**ATTENDU** la formation d'un comité UQO – Ville de Gatineau qui a servi de lieux d'échanges à l'égard des différents projets de collaboration;

**ATTENDU** l'apport indispensable des collectivités locales au développement des institutions universitaires;

**ATTENDU** les modèles de collaboration ville - université établis et observés dans les autres régions du Québec et les attentes de l'UQO à l'égard de l'instauration de modèles similaires avec ses partenaires locaux;

**ATTENDU** les demandes adressées par l'UQO à la Ville de Gatineau, concernant une implication financière de la Ville dans le développement de ses activités à Gatineau, la prise en charge par la Ville du financement et de la réalisation de certaines infrastructures et la collaboration attendue de la Ville en vue d'adapter certaines réglementations d'urbanisme;

**ATTENDU** la réponse du conseil municipal de Gatineau aux demandes de l'UQO, tel qu'il appert de la lettre que le maire de la Ville faisait parvenir au recteur le 6 juin 2008;

**ATTENDU** que le conseil d'administration de l'UQO, à sa réunion du 16 juin 2008, a accueilli favorablement la décision en trois (3) volets du conseil de la Ville de Gatineau, mais a jugé nécessaire de mandater le recteur afin d'obtenir des précisions sur la portée des conditions fixées par la Ville quant à sa participation financière, tel qu'il appert dans la lettre que le recteur adressait au maire le 17 juillet 2008;

**ATTENDU** que le maire de la Ville de Gatineau, monsieur Marc Bureau, dans une lettre qu'il faisait parvenir au recteur le 31 juillet 2008, a précisé la portée des conditions fixées par la Ville;

**ATTENDU** les échanges que le recteur a eus à plusieurs reprises avec le maire au cours des dernières semaines, lesquels ont permis de préciser encore davantage la portée de certaines conditions liées à la participation financière de la Ville et qui s'avèrent ultimement satisfaisantes pour l'Université;

**ATTENDU** que le conseil d'administration a pris acte du souhait de la Ville de voir modifier le nom actuel de l'UQO en celui de « Université de Gatineau » mais qu'il ne juge pas propice, à ce stade-ci, de s'engager dans une opération de changement de nom;

**ATTENDU** les discussions en séance et la recommandation du recteur;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par monsieur Michel Blanchette,

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 327-CA-4896**

concernant une entente avec la Ville de Gatineau et l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais d'accepter le don annuel de 250 000 \$ pendant une période de cinq (5) ans, pour une somme totale de 1,25 million \$, que la Ville de Gatineau s'engage à verser sans condition;

**D'ACCEPTER** les contributions suivantes de la Ville de Gatineau à l'Université du Québec en Outaouais :

- don d'un terrain;
- remboursement des compensations tenant lieu de taxes pour les constructions réalisées de 2009 à 2019 destinées à des fins éducatives, étalées sur une période de dix (10) ans, en fonction de la modalité suivante de remboursement : 100 % la première année, diminuant de 10 % par année;

**DE PRENDRE ACTE** du souhait de la Ville à l'effet que ces contributions, à la fois à la Fondation de l'Université et à l'Université elle-même, servent au développement de l'Université du Québec en Outaouais, notamment dans le secteur des sciences de la santé;

**DE SALUER** cette contribution de la Ville de Gatineau qui présage d'une collaboration constructive pour les années à venir;

**DE MANDATER** le recteur et le secrétaire général pour négocier et signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, une entente à cet effet avec la Ville et la Fondation de l'Université.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 327-CA-4897**

concernant des corrections à apporter au calendrier universitaire pour l'année 2009-2010

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'adoption du calendrier universitaire pour l'année 2009-2010 par le conseil d'administration lors de sa séance du 20 mai 2008 (résolution 323-CA-4839);

**ATTENDU** que des erreurs ont été décelées dans ce calendrier universitaire;

**ATTENDU** la résolution 267-CE-1876 adoptée par la commission des études du 11 septembre 2008;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur David Clément, appuyée par monsieur Marc Aubé,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ADOPTER** le calendrier universitaire corrigé pour l'année 2009-2010.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 327-CA-4898

concernant la création de la Chaire Senghor de la francophonie de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le projet de création de la Chaire Senghor de la francophonie de l'UQO;

**ATTENDU** le projet de convention de partenariat avec l'Université Jean Moulin Lyon 3 relativement aux Chaires Senghor de la francophonie;

**ATTENDU** les orientations de la Politique linguistique;

**ATTENDU** la programmation et le mode de fonctionnement proposés pour la Chaire;

**ATTENDU** la résolution 265-CE-1854 de la commission des études;

**ATTENDU** les explications et la recommandation du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Lisette Blouin-Monfils, appuyée par madame Claire Vaive,

### **IL EST RÉSOLU :**

Sous réserve de l'acceptation de la Chaire par le réseau des Chaires Senghor :

- **DE CRÉER** la Chaire Senghor de la francophonie de l'UQO à compter du 15 octobre 2008;
- **DE MANDATER** le recteur pour signer la Convention de partenariat proposée avec l'Université Jean Moulin Lyon 3;
- **DE NOMMER** le professeur Jean-François Simard titulaire de la Chaire Senghor de la francophonie de l'UQO, pour un premier mandat de cinq (5) ans, soit du 15 octobre 2008 au 14 octobre 2013;
- **DE DEMANDER** que la Chaire fasse annuellement rapport de ses activités auprès de la commission des études.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 327-CA-4899**

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Pierre Lemieux

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

**ATTENDU** les réalisations découlant de la collaboration scientifique déjà établie entre monsieur Pierre Lemieux et le Département des sciences administratives;

**ATTENDU** l'extrait 373<sup>e</sup> ADOSA 10-06-2008 No 920 du procès-verbal de la trois cent soixante-treizième assemblée départementale ordinaire du Département des sciences administratives, tenue le mardi 10 juin 2008, concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Pierre Lemieux;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Luc Chaput,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Pierre Lemieux le statut de professeur associé pour une période de deux (2) ans, à compter du 23 septembre 2008;

**DE RATTACHER** le professeur associé Lemieux au Département des sciences administratives.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 327-CA-4900**

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Louis B. Ferguson

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

**ATTENDU** les réalisations découlant de la collaboration scientifique déjà établie entre monsieur Louis B. Ferguson et le Département des sciences administratives;

**ATTENDU** l'extrait 373<sup>e</sup> ADOSA 10-06-2008 No 920 du procès-verbal de la trois cent soixante-treizième assemblée départementale ordinaire du Département des sciences administratives, tenue le mardi 10 juin 2008, concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Louis B. Ferguson;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Luc Chaput,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Louis B. Ferguson le statut de professeur associé pour une période de deux (2) ans, à compter du 23 septembre 2008;

**DE RATTACHER** le professeur associé Ferguson au Département des sciences administratives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 327-CA-4901**

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Alain LeMéhauté

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

**ATTENDU** les réalisations découlant de la collaboration scientifique déjà établie entre monsieur Alain LeMéhauté et le Département des sciences administratives;

**ATTENDU** l'extrait 373<sup>e</sup> ADOSA 10-06-2008 No 920 du procès-verbal de la trois cent soixante-treizième assemblée départementale ordinaire du Département des sciences administratives, tenue le mardi 10 juin 2008, concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Alain LeMéhauté;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Luc Chaput,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Alain LeMéhauté le statut de professeur associé pour une période de deux (2) ans, à compter du 23 septembre 2008;

**DE RATTACHER** le professeur associé LeMéhauté au Département des sciences administratives.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 327-CA-4902**

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Serge Raynal

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

**ATTENDU** les réalisations découlant de la collaboration scientifique déjà établie entre monsieur Serge Raynal et le Département des sciences administratives;

**ATTENDU** l'extrait 373<sup>e</sup> ADOSA 10-06-2008 No 920 du procès-verbal de la trois cent soixante-treizième assemblée départementale ordinaire du Département des sciences administratives, tenue le mardi 10 juin 2008, concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Serge Raynal;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Luc Chaput,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Serge Raynal le statut de professeur associé pour une période de deux (2) ans, à compter du 23 septembre 2008;

**DE RATTACHER** le professeur associé Raynal au Département des sciences administratives.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général



## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 327-CA-4903**

concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Raymond Théorêt

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la convention collective intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais et le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais, et plus particulièrement la clause 1.13 concernant le statut de professeur associé;

**ATTENDU** le curriculum vitae de monsieur Raymond Théorêt;

**ATTENDU** l'extrait 373<sup>e</sup> ADOSA 10-06-2008 No 920 du procès-verbal de la trois cent soixante-treizième assemblée départementale ordinaire du Département des sciences administratives, tenue le mardi 10 juin 2008, concernant l'attribution du statut de professeur associé à monsieur Raymond Théorêt;

**ATTENDU** les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Luc Chaput,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**D'ACCORDER** à monsieur Raymond Théorêt le statut de professeur associé pour une période de deux (2) ans, à compter du 23 septembre 2008;

**DE RATTACHER** le professeur associé Théorêt au Département des sciences administratives.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 327-CA-4904**

concernant l'émission d'attestations d'études – programmes courts de premier et deuxième cycle

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** la politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts adoptée par la résolution 173-CA-2614;

**ATTENDU** la résolution 267-CE-1878 adoptée par la commission des études du 11 septembre 2008;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Michel Blanchette, appuyée par monsieur Marc Aubé,

**IL EST RÉSOLU :**

**D'ÉMETTRE** les attestations d'études pour les programmes courts de premier et deuxième cycle aux étudiantes et aux étudiants qui ont satisfait aux exigences des programmes courts.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 327-CA-4905**

concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs pour l'acquisition et la vente du terrain du futur campus de Saint-Jérôme

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les résolutions 324-CA-4884 et 325S-CA-4887 relatives au projet de construction et de cession en emphytéose du futur campus universitaire de Saint-Jérôme de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** le paragraphe c) de l'article 1.4 du Règlement général de l'Université du Québec relatif à l'exercice des pouvoirs des établissements qui stipule que l'autorisation de l'Assemblée des gouverneurs est requise pour toute acquisition de biens immobiliers;

**ATTENDU** l'entente établie avec la Ville de Saint-Jérôme par laquelle cette dernière a accepté de céder à l'Université du Québec en Outaouais, pour une valeur nominale d'un (1) dollar (1 \$), le terrain sur lequel sera érigé le campus universitaire;

**ATTENDU** que ledit terrain, une fois cédé à l'UQO, doit être vendu au promoteur du projet de construction, conformément aux conditions établies dans l'appel d'offres;

**ATTENDU** la nécessité de désigner les personnes autorisées à signer, pour et au nom de l'Université, tous les documents légaux relatifs aux transactions immobilières inhérentes au projet de construction du futur campus de Saint-Jérôme;

**ATTENDU** les explications du recteur;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Claire Vaive, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE RECOMMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs d'autoriser l'Université du Québec en Outaouais à acquérir, de la Ville de Saint-Jérôme, pour une valeur nominale d'un (1) dollar (1 \$), le terrain connu et désigné comme étant le numéro 4238435 au cadastre du Québec de la circonscription de Terrebonne, sur lequel sera érigée la construction du futur campus universitaire de Saint-Jérôme;

**DE RECOMMANDER** à l'Assemblée des gouverneurs, lorsque toutes les formalités juridiques nécessaires à l'acquisition dudit terrain, tel qu'il appert du dispositif précédent, auront été complétées, d'autoriser l'Université du Québec en Outaouais à procéder à la vente dudit terrain, au promoteur retenu pour la réalisation du projet, selon les conditions établies dans l'appel d'offres;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 327-CA-4905**

concernant une recommandation à l'Assemblée des gouverneurs pour l'acquisition et la vente du terrain du futur campus de Saint-Jérôme

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**IL EST RÉSOLU :**

**D'AUTORISER** le recteur et le secrétaire général à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tous les documents relatifs à ces transactions.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 327-CA-4906**

concernant la modification de résolution 326S-CA-4891 relative à la signature des documents contractuels pour la réalisation du campus universitaire de Saint-Jérôme

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** les résolutions 325S-CA-4887 et 326S-CA-4891 par lesquelles le conseil d'administration octroyait une délégation de signature pour le contrat à intervenir avec le « Groupe commercial AMT Inc. »;

**ATTENDU** que, sur avis de la procureure de l'Université associée au dossier du campus universitaire de Saint-Jérôme, il a été recommandé de modifier la portée de la délégation de signature pour l'étendre à tous les documents contractuels, et à leurs annexes, concernant la réalisation et le déroulement du projet;

**ATTENDU** les explications en séance du secrétaire général et la recommandation du recteur;

Sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par monsieur Marc Aubé,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MODIFIER** la résolution 326S-CA-4891 qui modifie le 4<sup>e</sup> dispositif de la résolution 325S-CA-4887, par l'insertion du dispositif suivant :

**D'AUTORISER** le recteur, monsieur Jean Vaillancourt, et le secrétaire général, monsieur Luc Maurice, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tous les documents contractuels et leurs annexes qui sont ou qui pourraient être requis pour la réalisation et le déroulement du projet de construction du campus universitaire de Saint-Jérôme.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 327-CA-4907**

concernant la nomination des membres au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2008-2009

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** l'article 7.7 du Règlement général 7 de l'Université du Québec : « *Affaires concernant l'administration* »;

**ATTENDU** l'article 4.8.1 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais concernant la composition du Comité de vérification et stipulant que les membres doivent être nommés annuellement au mois d'août;

**ATTENDU** la recommandation du recteur;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de madame Anne Philippe, appuyée par monsieur Luc Chaput,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** les membres suivants au Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2008-2009 :

- madame Claudette Gatien
- madame Lisette-Blouin Monfils
- madame Marlène Thonnard
- madame Claire Vaive

**DE NOMMER** madame Claudette Gatien présidente du Comité de vérification de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2008-2009.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 327-CA-4908**

concernant la nomination d'une (1) étudiante à la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** qu'il y a actuellement deux postes (étudiant) à combler au sein de la commission des études;

**ATTENDU** l'article 41 de la Loi sur l'Université du Québec et l'article 3.1.1-A-2 du Règlement général 1 : « *Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche* »;

**ATTENDU** les articles 6.1 d) et 6.2 du Règlement de régie interne de l'Université du Québec en Outaouais;

**ATTENDU** la Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants;

**ATTENDU** la nomination faite par l'Association générale des étudiants/es de l'Université du Québec en Outaouais tenue le 5 juin 2008;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean Vaillancourt, appuyée par madame Claire Vaive,

### **IL EST RÉSOLU :**

**DE NOMMER** madame Bouchra Zerhouni, membre de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, pour un premier mandat de deux (2) ans, soit du 23 septembre 2008 au 22 septembre 2010.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 327-CA-4909**

concernant la nomination de deux (2) membres au Comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais adopté le 15 décembre 1998;

**ATTENDU** l'article 14 dudit code d'éthique, lequel stipule que le Comité d'éthique et de déontologie relève du conseil d'administration et est composé de deux (2) membres du conseil d'administration et d'un (1) membre externe qui agit à titre de président;

**ATTENDU** la composition du Comité d'éthique et de déontologie;

**ATTENDU** la fin de mandats de messieurs Denis Mathieu, agissant à titre de membre externe et président du comité et de monsieur Jean Vaillancourt, agissant à titre de membre du conseil d'administration pour siéger audit comité;

**ATTENDU** la recommandation de la présidente quant à la nomination du membre externe,

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Claire Vaive,

**IL EST RÉSOLU :**

#### **DE NOMMER**

- monsieur Pierre Daoust membre externe et président du Comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un premier mandat de trois (3) ans, soit du 23 septembre 2008 au 22 septembre 2011;
- madame Anne Philippe membre du Comité d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, et ce, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 23 septembre 2008 au 22 septembre 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### RÉSOLUTION 327-CA-4910

concernant le renouvellement de mandats de trois (3) membres et la nomination d'un (1) nouveau membre au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** que l'article 6 de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains prévoit que les membres du CER sont nommés par le conseil d'administration;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par madame Danielle Kelly Raymond pour un renouvellement de son mandat pour une période de trois (3) ans;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par monsieur André Durivage pour un renouvellement de son mandat pour une période de trois (3) ans;

**ATTENDU** que madame Louise Dumas et monsieur Jean-Philippe Tremblay ne désirent pas renouveler leurs mandats;

**ATTENDU** qu'un appel de candidatures pour le poste de personne inscrite à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat a été effectué;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par madame Judith Lapierre pour siéger au comité comme membre possédant une connaissance des méthodes et des disciplines de recherche, mais seulement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, soit la date de son retour de congé sabbatique;

**ATTENDU** les recommandations du Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Jean Vaillancourt,

#### **IL EST RÉSOLU :**

- **DE NOMMER** madame Danielle Kelly Raymond au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains, à titre de personne provenant de la collectivité, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2011;
- **DE NOMMER** monsieur André Durivage au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains, à titre de personne connaissant les méthodes ou les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2011;
- **DE NOMMER** madame Danielle Bérubé au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains, à titre de personne inscrite à un programme de maîtrise avec mémoire ou de doctorat, pour un mandat d'un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> octobre 2008 au 30 septembre 2009;

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION 327-CA-4910**

concernant le renouvellement de mandats de trois (3) membres et la nomination d'un (1) nouveau membre au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

- **DE NOMMER** madame Judith Lapierre au Comité d'éthique de la recherche avec des êtres humains, à titre de personne connaissant les méthodes et les disciplines de recherche relevant de la compétence du comité, pour un mandat de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 30 septembre 2011.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## HUIS CLOS

### CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### RÉSOLUTION 327-CA-4911

concernant le règlement d'un grief déposé par le Syndicat des professeures et professeurs de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **RÉSOLUTION 327-CA-4912**

concernant la situation des services alimentaires

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent vingt-septième réunion tenue le lundi 22 septembre 2008, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, au local E-2300.

**ATTENDU** le rapport verbal effectué par le recteur, en séance, à l'égard de la situation qui prévaut actuellement dans la gestion des services alimentaires à l'Université;

**ATTENDU** que le conseil d'administration a pris fait et acte de la pétition transmise en début de séance par une délégation d'étudiants ayant à sa tête le président de l'AGE-UQO, monsieur Patrick Robert-Meunier, pétition qui réclame une résiliation unilatérale du contrat avec l'actuel concessionnaire;

**ATTENDU** la position du conseil d'administration relative à son insatisfaction de la qualité des services offerts par le concessionnaire;

**ATTENDU** les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Jean-François Simard, appuyée par madame Lisette Blouin-Monfils,

#### **IL EST RÉSOLU :**

**DE MANDATER** le recteur afin que la direction de l'Université poursuive ses démarches en vue d'en arriver à une solution satisfaisante et avantageuse pour la communauté universitaire à l'égard des problèmes observés dans les services alimentaires de l'Université.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

*Original signé par :*

---

Luc Maurice  
Secrétaire général